

L'hon. M. REID: Les 22 millions. Cela a été payé. C'est la raison pour laquelle cela est dû par le Grand-Tronc qui n'a pas fait face à ses obligations en 1919. En mars 1921, le Gouvernement a dû venir à son secours.

M. DENIS: Le ministre vient justement de dire qu'il vaut mieux avoir une dette directement contre la compagnie principale. Dans le cas actuel, la compagnie principale est le Grand-Tronc qui a garanti les obligations du Grand-Tronc-Pacifique. Le ministre dit que cela se rapporte à un item de 22 millions. Est-ce que les 22 millions en entier constituent une dette du Grand-Tronc-Pacifique garantie par le Grand-Tronc? En d'autres termes, est-ce que tout le montant constitue une dette indirecte du Grand-Tronc à cause de sa garantie donnée au Grand-Tronc-Pacifique?

L'hon. M. REID: Je veux voir si je comprends bien l'honorable député. Le Grand-Tronc a garanti des obligations du Grand-Tronc-Pacifique et l'argent a été dépensé pour ce dernier réseau. Ces deux montants qui ont été payés forment partie de la garantie des obligations. Conséquemment, le Grand-Tronc était indirectement responsable parce qu'il avait garanti le montant. Maintenant que le Grand-Tronc-Pacifique est en faillite, le Grand-Tronc est directement responsable du montant et nous devons faire payer la compagnie ou prendre une hypothèque sur ses propriétés.

M. DENIS: Je vais poser ma question d'une autre manière. N'est-il pas vrai que la compagnie du Grand-Tronc doit au gouvernement du Canada des sommes qui ont été prêtées directement par celui-ci et celle-là?

L'hon. M. REID: Sans doute, elle en doit, mais cela viendra ensuite.

M. DENIS: Alors, cela n'est pas encore dû?

L'hon. M. REID: Quoi?

M. DENIS: Les sommes qui ont été prêtées par le gouvernement du Canada au Grand-Tronc. Est-ce qu'elles ont dues?

L'hon. M. REID: Non, elles ne le sont pas. Si elles l'étaient nous devrions demander au Parlement l'autorisation de renouveler les emprunts. Supposant que le Gouvernement ait prêté 10 millions au Grand-Tronc et qu'il ait pris des garanties, nous devrions renouveler l'emprunt ou du moins demander au Parlement le droit de renouveler.

[M. Denis.]

M. DENIS: Quel est le total du montant prêté par le Gouvernement au Grand-Tronc et dû directement par la compagnie au Gouvernement?

L'hon. M. REID: J'ai lu cet état il y a quelques minutes. C'est un document assez long et il est maintenant passé au hasard.

M. DENIS: Ce soir?

L'hon. M. REID: Oui.

M. DENIS: C'est justement ce dont je me plains. Personne ne pouvait écouter la lecture d'un tel état, en retenir les chiffres de mémoire et les discuter intelligemment au bout de quelques minutes.

L'hon. M. REID: L'honorable député sait bien que la seule chose qu'un ministre puisse faire c'est de produire un état et de donner les détails qui lui sont demandés.

M. DENIS: La seule chose à faire, bien que je ne conseille pas d'adopter ce moyen, c'est d'empêcher le vote de ces estimés et, dans un jour ou deux, le ministre pourra se représenter avec l'état demandé et le lire.

L'hon. M. REID: J'ai les états devant moi et j'en ai donné la lecture à la Chambre de temps à autre. Je prétends que si les honorables députés veulent lire ces états ils comprendront qu'on leur a donné des renseignements complets. Dans le cas d'un crédit important comme celui-ci, je dois admettre qu'il y a beaucoup de détails que désirent les honorables députés et qu'ils ont le droit d'avoir. Il est aussi probable qu'on évitera à une autre session une grande partie de la discussion que nous avons eue ce soir si le comité spécial nommé par la Chambre continue ses séances, entend des témoignages et obtient des renseignements au sujet de tout le réseau des chemins de fer nationaux. Ce budget a été préparé quand l'impression existait que nous ne prendrions pas possession du Grand-Tronc en ce moment. Autrement, toutes ces questions auraient été soumises au comité et on aurait évité une grande partie de la discussion.

M. SINCLAIR (Guysborough): Ce montant de 22 millions est-il une dette portée au passif du capital du Grand-Tronc?

L'hon. M. REID: Naturellement une hypothèque que vous prenez sur une ligne déprécie le capital de ce chemin de fer. J'estime que c'est une dette de la ligne; voilà ce que c'est.